

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DES FORETS

RESERVE DE CHASSE DE MASCARA
NIF : 098529270013549000

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la **Réserve de Chasse de Mascara** informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigence de Capacités Minimales N°03/R.C.M/2026 du 09/09/2026, ayant pour Objet : **Réalisation et équipement d'un forage de remplacement au niveau de la Réserve de Chasse de Mascara y compris réalisation de 5 bassins anti-incendie de capacité de 50 m³RC Mascara,**

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières par la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, le résultat est le suivant :

- **Lot N° 01 : Réalisation, équipement et raccordement d'un forage de remplacement de 220 MI : Le Marché est attribué provisoirement au soumissionnaire :**

N° Lot	Soumissionnaire	Note technique /100 pts	Délai d'exécution	Montant de l'offre en Da TTC	OBS
Lot 01	ETTR CHERIF EL HABBIB NIF : 170021200733139	98	05 MOIS	59 571 165.20 (Montant Corrigé)	Offre moins disante

- **Lot N° 02 : Réalisation de 05 bassins anti-incendie de capacité de 50 m³ : L'Appel d'Offres National est déclaré infructueux, pour les motifs suivants :**

N° Lot	Action	Motifs
Lot 02	Réalisation de 05 bassins anti-incendie de capacité de 50m ³	Conditions d'éligibilités non remplies

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public :

- Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de commission des marchés de la Réserve de Chasse de Mascara, dans les Dix (10) jours à compter de la date de la première publication de cet Avis d'attribution provisoire du Marché.
- Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher du Service Contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication du cet Avis.